



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports,
la logistique commerciale et la facilitation du commerce
Septième session
Genève, 7-9 mai 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts seront invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours, soit du 7 au 9 mai 2019, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances figure dans l'annexe du présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.7/19

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3. À la suite des débats de la sixième session, qui portait sur le transport durable de marchandises à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Réunion d'experts pluriannuelle examinera à sa septième session comment la facilitation du commerce et le transit peuvent contribuer au développement durable. Les débats porteront principalement sur les réformes de facilitation du commerce et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est entré en vigueur en février 2017. À ce jour, plus de 140 membres de l'OMC ont ratifié l'Accord et en appliquent les dispositions, dans de nombreux cas avec l'aide d'organisations internationales, dont la CNUCED. S'il est pleinement mis en œuvre, l'Accord devrait considérablement stimuler le commerce international et contribuer au développement durable des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable.

4. La facilitation du commerce peut aider à simplifier, à normaliser, à harmoniser et à moderniser le commerce transfrontière, de façon à accroître les échanges et à rendre le commerce international plus rapide, moins coûteux et plus accessible aux petites et moyennes entreprises. Selon diverses études internationales, l'application de procédures commerciales efficaces pourrait bénéficier, en particulier, aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Dans la perspective de la réalisation des objectifs du développement durable, il est très important pour les pays en développement et les pays les moins avancés de mettre en œuvre des réformes pour faciliter le commerce.

5. La réunion sera l'occasion d'examiner les faits nouveaux intéressant la facilitation du commerce et le transit, ainsi que les travaux menés récemment par la CNUCED pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre des réformes de facilitation du commerce, ainsi qu'à mettre en commun des données d'expérience, notamment en examinant les meilleures pratiques dans le contexte des nouvelles technologies et de leur évolution rapide.

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information (TD/B/C.I/MEM.7/19). Les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème à l'examen. Ces communications seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.7/20

Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa onzième session, en 2019. La réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à élaborer de brèves communications (environ cinq pages) pour contribuer aux travaux de la réunion. Ils sont priés de les soumettre au secrétariat de la CNUCED avant la session. Les communications seront mises à la disposition des participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat dès que possible, en les adressant à la Section des transports, Service de la logistique commerciale, Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse ; télécopieur : 41 22 917 00 50 ; courriel : poul.hansen@unctad.org.

Annexe

Calendrier provisoire des séances

<i>Mardi</i> 7 mai 2019	<i>Mercredi</i> 8 mai 2019	<i>Jeudi</i> 9 mai 2019
<i>(10 heures-13 heures)</i>	<i>(10 heures-13 heures)</i>	<i>(10 heures-13 heures)</i>
Séance plénière d'ouverture	Séances informelles	Séances informelles
Déclaration liminaire	Point 3 (<i>suite</i>)	Point 3 (<i>suite</i>)
Point 1 Élection du Bureau	Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
Présentation du point 3 Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030		
Séances informelles		
Point 3 Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030		
<i>(15 heures-18 heures)</i>	<i>(15 heures-18 heures)</i>	<i>(15 heures-18 heures)</i>
Séances informelles	Séances informelles	Séances informelles
Point 3 (<i>suite</i>) Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Point 3 (<i>suite</i>) Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Examen des résultats de la réunion Séance plénière de clôture
		Point 4 Adoption du rapport de la réunion